



LE LABEL SECTIONS MULTI-ACTIVITES SENIORS

1. Pourquoi un label SMS ?

- La garantie de la qualité de l'activité mise en œuvre au sein du club : qualité de l'encadrement et qualité des prestations d'animation
- La reconnaissance des acteurs institutionnels pour l'accueil de publics éloignés de la pratique sportive et des publics fragilisés
- Une communication FFRS harmonisée sur les activités

Il existe 2 niveaux de labellisation d'une durée de 3 ans renouvelable.

2. Les cahiers des charges des 2 niveaux de labellisation :

NIVEAU 1 :

- Avoir un animateur diplômé SMS
- Proposer une séance hebdomadaire
- Public accueilli : Senior plus

NIVEAU 2 :

- Avoir plusieurs animateurs diplômés SMS
- Proposer au moins 2 séances hebdomadaires
- Public accueilli : Praticants atteints d'une affection de longue durée
- Partenariat avec une structure de santé

La labellisation de niveau 2 s'accompagne d'une visite conjointe d'un médecin et d'un conseiller technique.

3. Aides financières fédérales

La Fédération Française de la Retraite Sportive soutient par une dotation financière les clubs qui s'engagent dans le projet de cette activité à hauteur de :

- 400€ pour niveau 1
- 700€ pour niveau 2

4. Les modalités de la première demande de label

Le club ou la structure qui propose l'activité SMS renseigne la demande de label et la fait valider par son CODERS.

Il transmet sa demande à la FFRS (medicale@federetraitesportive.fr et ctfmcapron@federetraitesportive.fr)

5. Renouvellement du label

Le label SMS fait l'objet tous les 3 ans d'une demande de renouvellement.

Les modalités

- Remplir la fiche de demande de renouvellement
- Demande d'une visite conjointe d'un conseiller technique/médecin fédéral

Les aides financières pour le renouvellement :

- 200€ pour niveau 1
- 400€ pour niveau 2.